



Effectif légal :	19
en exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 14 mai 2014 s'est réuni le **jeudi 22 mai 2014 à 20 h 30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire. Monsieur Philippe PELTIER été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louisette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal		X	Jean-Louis THOMAS	
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale	X			

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2014/044 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - Approbation du Conseil Municipal des 4 et 10 avril 2014

N° 2014/045 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03 Commission Communale des impôts directs

N° 2014/046 Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02
Cession d'une partie des parcelles C1280 - C1290 et C1291
Acquisition de la parcelle C144

N° 2014/047 Finances locales – Divers – 07-10
Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Indemnité compensatrice pour perte d'exploitation agricole
Décision modificative n° 1 au Budget Principal

N° 2014/048 Commande Publique – Marchés Publics - 01-01
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement
de la salle de gymnastique

N° 2014/049 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2014/050 Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02
Vente d'une parcelle de terrain rue de la Treille - cadastrée section AM
n° 448 au profit de l'indivision BERNIER-RAGUE

N° 2014/051 Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains

N° 2014/052 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Approbation du rapport 2013 de la Communauté de Communes de la
Vôge vers les Rives de la Moselle

N° 2014/053 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des
demandes d'adhésion

N° 2014/054 Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Chaufferie

N° 2014/055 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction
Publique Territoriale – 04-01
Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-05

Ouverture de deux postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des
écoles maternelles

Fermeture de deux postes d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles
maternelles

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème
classe

Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe

Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Modification du tableau des emplois permanents

Indemnité d'Administration et de Technicité

N° 2014/056 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

N° 2014/057 Finances Locales – Divers – 07-10
Chaufferie bois – plan de financement définitif

N° 2014/058 Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01
Mise en oeuvre des rythmes scolaires

Délibération n° 2014/044

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02

Approbation du Conseil Municipal des 4 et 10 avril 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
ADOPE le procès verbal de la séance des 4 et 10 avril 2014

Délibération n° 2014/045

Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03

Commission Communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune et un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts dans les communes comportant un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de 32 noms.

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe LEROY	Joëlle BARTH
Henri LA VAULLEE	Philippe PELTIER
Alain HENRY	Eric JEANPIERRE
Louisette HANS	Agnès MEYER-BISCH
Jacqueline BRICARD	Christophe GUILLEMINOT
Florence CHARMY	Amélie DEZ
Karine COUVAL	Paulin BICHOTTE
Jean-Louis THOMAS	Francis ROBERT
Edith GREMILLET	Michel CUNIN
Damien SIBILLE	Elisabeth MICLOT
Aude VIVIER	Jean-Pierre MARCHAL
François HATIER	Marc MARESCAUX
Bernard MANGIN	Olivier RINGENBACH
Françoise JACQUEMIN (domiciliée en dehors de la commune)	Daniel CHAMPION (domicilié en dehors de la commune)
André HUC (domicilié en dehors de la commune)	PIERRE Bernard (domicilié en dehors de la commune)
Daniel REMY (propriétaire de bois)	Gérard GREMILLET (propriétaire de bois)

oooooooooooooooooooo

Délibération n° 2014/046

Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01

Domaine et Patrimoine – Aliénations - 03-02

Cession d'une partie des parcelles C1280 - C1290 et C1291

Acquisition de la parcelle C144

Monsieur Daniel REMY ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire explique que la Commune envisage la cession de parcelles de terrain de la façon suivante :

–une surface de 24 360 m² de la parcelle C1291 à Monsieur Daniel REMY au lieu-dit « La petite Tête »

–une surface de 23 550 m² des parcelles C1280 ET C1290 à Monsieur Francis THIAVILLE au lieu-dit « La grosse Tête »

Ces parcelles ont été évaluées par le Service des Domaines à 12 000 € pour une surface de 4ha 39a 60, soit 0,273 le m².

Le prix de vente des parcelles s'élève donc à :

–6 650 € pour la parcelle C1291

–6 429 € pour les parcelles C1280 et C1290

Par ailleurs, la Commune souhaite acquérir la parcelle C144, appartenant à Monsieur Daniel REMY, sise lieu-dit « Genêt Pré » d'une contenance de 2 ha 43 a 60.

Cette parcelle a été évaluée par le Service des Domaines à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à échanger les terrains suivantes :

–une surface de 24 360 m² de la parcelle C1291 appartenant à la Commune à Monsieur Daniel REMY au lieu-dit « La petite Tête » pour un montant de 6 650 €

–parcelle C144, appartenant à Monsieur Daniel REMY, sise lieu-dit « Genêt Pré » d'une contenance de 2 ha 43 a 60, pour un montant de 2 500 €

–moyennant une soulté à la charge de Monsieur Daniel REMY d'un montant de 4 150 €

AUTORISE le Maire à vendre les parcelles de terrains suivantes :

–une surface de 23 550 m² des parcelles C1280 ET C1290 à Monsieur Francis THIAVILLE au lieu-dit « La grosse Tête » pour un montant de 6 429 €

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondants.

DIT que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de :

–Monsieur Francis THIAVILLE pour les parcelles C1280 et C1290

–Monsieur Daniel REMY pour la parcelle C1291

–la Commune de POUXEUX pour la parcelle C144.

Délibération n° 2014/047

Finances locales – Divers – 07-10

Finances locales - Décisions budgétaires - 07-01

Indemnité compensatrice pour perte d'exploitation agricole

Décision modificative n° 1 au Budget Principal

Monsieur Daniel REMY ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de travaux de requalification de voirie, la parcelle AE 1A exploitée l'EURL du Rouge Pommier, représentée par Monsieur Daniel REMY - agriculteur n'a pas pu être exploitée.

Il convient donc d'indemniser l'EURL du Rouge Pommier pour sa perte de récolte sur une surface de 1 500 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une indemnité compensatrice à l'EURL du Rouge Pommier, calculée de la façon suivante :

- indemnité de perte de récolte de 0,60€ par m²
 - surface de 1 500 m²
 - soit une indemnité de 900€

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget Principal :

Dépenses – Article 6745 Subventions aux personnes de droit privé + 900 €
Dépenses – Article 6232 Fêtes et cérémonies - 900 €

Délibération n° 2014/048

Commande Publique - Marchés Publics - 01-01

Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnatique

REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE

Délibération n° 2014/049

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

A - a signé les marchés suivants :

- avant n°1 au marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du PLU d'un montant de 560 €HT portant le montant du marché à 17 334 €HT en rémunération de prestations complémentaires demandées à EOLIS et à Studiolada (Madame Agnès HAUSERMANN) :
 - réunion complémentaire
 - fiche non technique pour enquête publique
 - reprographie supplémentaire pour le commissaire enquêteur.

B – n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

C – A défendu la Commune dans l'action intentée contre elle au Tribunal Administratif de NANCY par Monsieur Alain MULLER aux motifs suivants :

- autoriser Monsieur MULLER à réaliser son mur de soutènement sans aucune condition conformément au permis de construire qui lui a été délivré
 - constater qu'en ajoutant des conditions à la réalisation de son mur de soutènement la Commune entrave par le biais de l'abus de droit le droit que Monsieur MULLER tient du permis de construire.

Or i

- le permis de construire n'était délivré que pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage et non pour un mur de soutènement
 - Monsieur MULLER a excavé son terrain sur une profondeur de 4,2 mètres à l'aplomb d'un chemin communal, au mépris des risques d'éboulement du terrain et de chutes des usagers
 - Monsieur MULLER n'a présenté qu'ensuite une demande d'autorisation de voirie pour l'édification d'un mur de soutènement en limite du chemin communal
 - que la Commune lui a demandé une étude béton, avec agrément d'un bureau de contrôle garantissant l'intégrité du chemin et la réalisation d'un parapet garantissant la sécurité des utilisateurs

Compte tenu de ces risques, le mémoire en réponse revêtait un caractère d'urgence.

Compte tenu de ces risques, le Maire a été rappelé devant un caractère d'urgence. Monsieur le Maire a donné lecture à l'Assemblée du mémoire introductif d'instance et du mémoire en réponse.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2014/050

Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02

Vente d'une parcelle de terrain rue de la Treille - cadastrée section AM n° 448 au profit de l'indivision BERNIER-RAGUE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée section AM n° 448, sise rue de la Treille, d'une surface de 90 m² au prix de 6.5 € le m². à l'indivision BERNIER-RAGUE

DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Délibération n° 2014/051

Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01

Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/081 qui prévoyait l'acquisition de la parcelle C117p lieu-dit Husselaye appartenant à Monsieur Jean DUCHENE. La délibération a été prise sur la base d'une surface de 510 m², alors que la superficie est en réalité de 525 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE l'acquisition de la parcelle C117p, devenue C1294 après division cadastrale, appartenant à Monsieur Jean DUCHENE pour une surface de 525 m²

RAPPORTÉ partiellement la délibération n° 2012/081 pour ce qui concerne ce point

DIT que les autres éléments de la délibération demeurent inchangés.

Délibération n° 2014/052

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Approbation du rapport 2013 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport 2013 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Délibération n° 2014/053

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe.

Avec ces nouvelles collectivités, le Syndicat compterait 506 adhérents (464 communes et 42 groupements de communes).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour l'adhésion de la collectivité précitée.

Délibération n° 2014/054

Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01

Décision modificative n° 1 au Budget Chaufferie

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires relatifs à l'amortissement des subventions au Budget Chaufferie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°1 suivante au Budget Chaufferie

Dépenses- Article 13913 – Subvention d'investissement inscrite au compte de résultats –
Département + 140,57 €

Dépenses- Article 13918 – Subvention d'investissement inscrite au compte de résultats –
Autres + 89,67 €

Recettes – Article 777 – Quote-part des Subventions d'investissement virées au compte de résultats

+ 230,24 €

oooooooooooooooooooo

Délibération n° 2014/055

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-04

Ouverture de deux postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Fermeture de deux postes d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe

Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe

Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Modification du tableau des emplois permanents

Indemnité d'Administration et de Technicité

Monsieur le Maire explique que 4 agents de la Commune ont réuni les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade :

–deux agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles

–un adjoint technique territorial de 1ère classe

–un adjoint technique principal de 1ère classe

Vu :

–le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

–le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

–le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Considérant :

–l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mars 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer, à compter du 1er juin 2014 :

- un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles
 - un emploi à temps non complet (28 heures) relevant du cadre d'emploi des agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles
 - un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques principaux territoriaux de 2ème classe
 - un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise

DECIDE de fermer, à compter du 1er juin 2014 :

- un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles
 - un emploi à temps non complet (28 heures) relevant du cadre d'emploi des agents spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles
 - un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe
 - un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques principaux territoriaux de 1ère classe

FIXE, à compter du 1er juin 2014, le tableau des emplois permanents tel qu'il figure en annexe

COMPLETE la délibération n° 2012/033 du 15 mai 2012 relative à l'Indemnité d'Administration et de Technicité et

DIT que le cadre d'emploi des agents de maîtrise sera également éligible à l'IAT et que tous les grades des cadres d'emplois des ATSEM, des Adjoints Techniques et des Agents de Maîtrise sont éligibles à l'IAT

RETIENIT le montant de référence annuel de 469,65 € pour les agents de catégorie C rémunérés en échelle 5.

APPLIQUE le coefficient multiplicateur de 0,8 aux agents rémunérés en échelle 5

PIT que les autres termes de la délibération n° 2012/033 demeurent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants

Délibération n° 2014/056

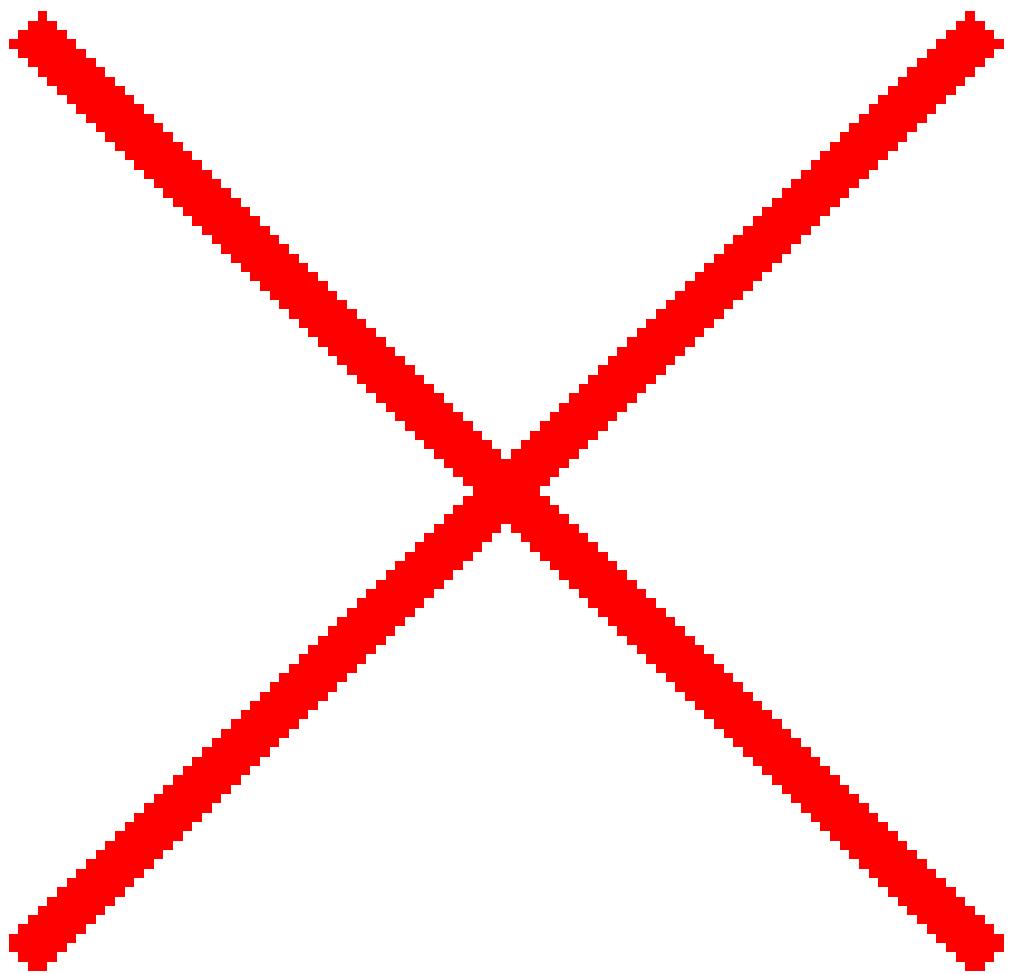
Finances locales – Subventions – 07-05

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjointe, qui présente les propositions du subventions aux associations pour l'année 2014 et précise que ces propositions ont été étudiées en commission municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE aux Associations les subventions suivantes au titre de l'année 2014 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote



DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget primitif 2014.

Délibération n° 2014/057

Finances Locales – Divers – 07-10

Chaufferie bois – plan de financement définitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement définitif suivant du programme « Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de distribution de fluide caloporeur de type urbain » :

DEPENSES	Montant € HT	RESSOURCES	Montant €	%
TRAVAUX	637746,64	Aides Publiques		
		UNION EUROPEENNE	73640,47	11,55
		ADEME	65043,63	10,20
		REGION	140000,00	21,95
		DEPARTEMENT	101981,00	15,99
		Autofinancement		
		FONDS PROPRES	257081,54	40,31

PRECISE que, si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la commune de Pouxeux s'engage à augmenter d'autant sa participation.

Délibération n° 2014/058

Autres domaines de compétence – Enseignement - 08-01

Mise en oeuvre des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal, après délibération, et 3 abstentions : Madame Florence CHARMY, Messieurs Philippe PELTIER et Daniel REMY

EMET un avis favorable sur les horaires des écoles maternelle et élémentaires suivants :

-lundi - mardi - jeudi : 8H30 - 11H45 13H45- 16h30

-mercredi : 9H00 - 11H45

-vendredi : 8H30 - 11H45

EMET un avis favorable sur les horaires de temps d'activités périscolaires suivants :

-vendredi : 13H30 – 16H30

RAPPORTE la délibération n°2014/016 du 20 février 2014.

Transmis en Préfecture le 03 juin 2014

Affiché le 05 juin 2014

Séance du 22 mai 2014

Rappel de l'ordre du jour

du Conseil Municipal des 4 et 10 avril 2014

N° 2014/045 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03
Commission Communale des impôts directs

N° 2014/046 Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02
Cession d'une partie des parcelles C1280 - C1290 et C1291
Acquisition de la parcelle C144

N° 2014/047 Finances locales – Divers – 07-10
Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Indemnité compensatrice pour perte d'exploitation agricole
Décision modificative n° 1 au Budget Principal

N° 2014/048 Commande Publique – Marchés Publics - 01-01
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la salle de gymnastique

N° 2014/049 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2014/050 Domaine et Patrimoine – Aliénations – 03-02
Vente d'une parcelle de terrain rue de la Treille - cadastrée section AM n° 448 au profit de l'indivision
BERNIER-RAGUE

N° 2014/051 Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Mise aux normes des captages – Acquisition de terrains

N° 2014/052 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Approbation du rapport 2013 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

N° 2014/053 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes
d'adhésion

N° 2014/054 Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Chaufferie

N° 2014/055 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Fonction Publique – Régime indemnitaire – 04-05

Ouverture de deux postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles
Fermeture de deux postes d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles
Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe
Fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe
Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise
Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
Modification du tableau des emplois permanents
Indemnité d'Administration et de Technicité

N° 2014/056 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

N° 2014/057 Finances Locales – Divers – 07-10
Chaufferie bois – plan de financement définitif

N° 2014/058 Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01
Mise en oeuvre des rythmes scolaires

L'ordre du jour ci-dessus étant épousé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures et 40 minutes

Séance du 22 mai 2014

SIGNATURES

Philippe LEROY,
Le Maire,

Henri LA VAULLÉE,
1er adjoint,

Joëlle BARTH,
2ème adjoint,

Alain HENRY,
3ème adjoint,

Louisette HANS,
4ème adjoint,

Jacqueline BRICARD,
Conseillère municipale,

Philippe PELTIER,
Conseiller municipal,

Eric JEANPIERRE,
Conseiller Municipal,

Daniel REMY,
Conseiller Municipal,

Florence CHARMY,
Conseillère municipale,

Agnès MEYER-BISCH,
Conseillère municipale,

Christophe GUILLEMINOT,
Conseiller municipal,

Karine COUVAL,
Conseillère municipale,

Amélie DEZ,
Conseillère municipale,

Paulin BICHOTTE,
Conseiller municipal,

Jean-Louis THOMAS,
Conseiller municipal,

Edith GREMILLET,
Conseillère municipale,

Damien SIBILLE,
Conseiller municipal,
Excusé, pouvoir à M. THOMAS

Aude VIVIER,
Conseillère municipale,